

**ARRETE n° 22-456**

Relatif à la composition du comité consultatif électoral

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D.719-40 ;

Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,

Vu l'article 40 du règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> :**

Sont désignés pour siéger au comité consultatif électoral :

- **En qualité de représentants des personnels parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :**
  - Benoît PANICAUD
  - Dominique GAITI
  - Youcef BOUZIDI
  - Inès DI LORETO
  - Benjamin RUIZ
  - Jenny DUTOUR
  - Ludovic STIOT
- **En qualité de représentants des usagers parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :**
  - Océane SALIGNON
  - Ivann LARUELLE
- **En qualité de représentant de la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche :**
  - Monsieur Julien JACQUOT ou en son absence Madame Farida CHAIB
- **En qualité de représentant de l'établissement :**
  - Christophe COLLET, directeur ou en cas d'absence Jacques WACKEL, Directeur général des services ou en cas d'absence, Jean-Yves LAGOUTTE, Directeur des affaires institutionnelles et juridiques
- **Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats :**

Les délégués de liste qui représentent les nouvelles listes de candidats ne sont convoqués que si l'établissement détecte un problème de recevabilité des candidatures ou pour les réunions du comité postérieures au dépôt des listes de candidats.

**Article 2 :**

- Le comité consultatif électoral sera présidé par Christophe COLLET, directeur, ou son représentant.

**Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur de la région académique Grand Est, Chancelier des universités et sa publication sur le site internet de l'établissement.**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de l'Université de Technologie de Troyes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 7 septembre 2022

Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT